



SELECT AUTO PRO – BOURGOIN-JALLIEU

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

Article 1 – Objet

Les présentes conditions définissent les modalités de garantie applicables aux prestations de pose de films teintés réalisées par Select Auto Pro Bourgoin-Jallieu. Elles sont conformes aux standards techniques du réseau de franchise Select Auto Pro.

Article 2 – Garantie de pose

Nos prestations sont garanties contre tout défaut de pose imputable à notre intervention. Toute demande de garantie fera l'objet d'un contrôle technique afin d'en déterminer l'origine.

Article 3 – Contrôle qualité

L'évaluation d'une pose est réalisée selon les standards techniques du réseau. Les micro-poussières, légers points, traces de séchage ou micro-marques non visibles à une distance d'observation de moins d'un mètre dans des conditions normales d'utilisation sont considérés comme conformes et ne constituent pas un défaut de pose.

Article 4 – Temps de séchage

Le client s'engage à respecter un délai de séchage de 72 heures. Durant cette période, il est interdit d'ouvrir les vitres concernées, de manipuler le film ou de nettoyer les vitrages. La présence temporaire de légères bulles d'eau ou d'un aspect laiteux est normale.

Article 5 – Exclusions de garantie

- Microbulles, micro-poussières ou traces de séchage non visibles à moins d'un mètre dans des conditions normales d'utilisation.
- Non-respect du délai de séchage de 72 heures.
- Ouverture des vitres avant la fin du délai de séchage.
- Manipulation, découpe, retrait ou tentative de rectification de la pose par le client ou un tiers.
- Intervention d'un professionnel extérieur.
- Utilisation de produits ou techniques de nettoyage inadaptés.
- Choc, accident, vandalisme ou toute cause extérieure.
- Fragilité ou défaut préexistant du vitrage (résistances de dégivrage, antennes intégrées, etc.).

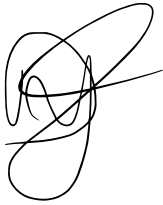
Article 6 – Procédure de garantie

Toute réclamation doit être adressée à Select Auto Pro Bourgoin-Jallieu. Le véhicule devra être présenté dans son état d'origine. Toute intervention extérieure avant expertise entraîne la perte de la garantie.

Article 7 – Engagement qualité

En cas de défaut reconnu comme relevant de notre responsabilité, Select Auto Pro Bourgoin-Jallieu procédera, à son appréciation, à la repose, à la rectification ou au remplacement du film concerné, sans frais pour le client, dans le cadre des présentes conditions de garantie.

Les présentes conditions s'appliquent sous réserve des dispositions légales relatives aux garanties légales applicables.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.